



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des candidats aux concours internes de l'enseignement

Question écrite n° 30388

Texte de la question

M. Alain David attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur l'annulation des oraux du concours interne de l'éducation nationale. En effet, cette annonce a été très mal reçue par l'ensemble des candidats et personnels de l'éducation nationale, qui se sont pleinement investis dans la préparation de ce concours depuis près d'un an tout en continuant à enseigner auprès de leurs élèves dans le même temps. Ainsi une seule partie des admissibles serait recrutée dans la limite des postes ouverts pour chaque concours interne. Cette décision laissant la place à l'arbitraire est vivement critiquée par les syndicats et des collectifs, qui demandent l'admission de tous les admissibles, laquelle serait une marque de reconnaissance bienvenue envers ce personnel de l'éducation nationale qui a su prouver son professionnalisme et sa capacité d'adaptation durant la crise sanitaire. Il lui demande quelle est la position du Gouvernement sur cette proposition.

Données clés

Auteur : [M. Alain David](#)

Circonscription : Gironde (4^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30388

Rubrique : Examens, concours et diplômes

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 juin 2020](#), page 4141

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)